



Mairie de Saint-Brevin-les-Pins
1 place de l'Hôtel de Ville
44250 Saint-Brevin-les-Pins

www.saint-brevin.fr
tél. 02 40 64 44 44

Arrêté

A_ST 2025-157
SURVEILLANCE DES PLAGES
OUVERTURE DES POSTES DE SECOURS
SAISON 2025

La Maire de Saint-Brevin-les-Pins,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.2213-23,
Vu l'arrêté municipal N° ST 2024-0177 du 21 mai 2024, portant réglementation de la baignade, des activités nautiques et des plages dans les eaux baignant le littoral de la commune,

ARRETE

Article 1^{er} :

Les postes de secours « **des Rochelets, de l'Ermitage, de l'Océan et de Branly** » sont ouverts à la surveillance de plage, **du 02 juillet au 31 août 2025**, du lundi au dimanche, de **13h00 à 18h45**.

Article 2 :

La surveillance est assurée par du personnel titulaire de diplômes définis par arrêtés du Ministre de l'Intérieur et du Ministre chargé des Sports.

Article 3 :

La baignade est aux risques et périls des usagers sur la plage des Rochelets, en dehors des heures d'ouverture du poste de secours.

Pour des raisons de sécurité, les groupes constitués et encadrés seront dirigés sur les plages de l'Ermitage et de Branly. En cas d'impossibilité, la plage de l'Océan reste accessible aux groupes. Ils devront se présenter au poste de secours.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint Services Techniques et les chefs de poste sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-BREVIN-LES-PINS, le 12 mai 2025

La Maire
Dorothée PACAUD

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

POSTES DE SECOURS

POSTES DE SECOURS (du Nord au Sud)	Téléphones	OUVERTURES
POSTES DE SECOURS <u>BRANLY</u> 	02 40 27 27 73	Du 02 JUILLET AU 31 AOUT 2025 du lundi au dimanche de 13 h 00 à 18 h 45
POSTES DE SECOURS <u>CADOU</u> 	02 40 27 05 78	Du 02 JUILLET AU 31 AOUT 2025 du lundi au dimanche de 13 h 00 à 18 h 45
POSTES DE SECOURS <u>DES ROCHELETS</u> 	02 40 27 00 89	Du 02 JUILLET AU 31 AOUT 2025 du lundi au dimanche de 13 h 00 à 18 h 45
POSTES DE SECOURS DE <u>L'ERMITAGE</u> 	02 40 27 87 78	Du 02 JUILLET AU 31 AOUT 2025 du lundi au dimanche de 13 h 00 à 18 h 45